



**ASSOCIATION NATIONALE DE DEFENSE DES VICTIMES DE L'AMIANTE**

08, rue Charles Pathé– 94300 VINCENNES

Tél 01 49 57 90 95 – Fax 01 49 57 97 71 – Mail [contact@andeva.fr](mailto:contact@andeva.fr) – Site : [andeva.fr/](http://andeva.fr/)

Vincennes, le 2 mars 2021.

**Communiqué de presse**

## **AMIANTE – PÉNAL**

# **JUSTICE POUR LES VICTIMES DE L'AMIANTE**

**L'Andeva lance un appel en faveur d'un procès pénal de la plus grande catastrophe sanitaire que la France a connue et demande au Procureur général près la Cour de cassation, François Molins, d'audier en « urgence absolue » le pourvoi formé par le parquet, après l'annulation du non-lieu décidé par la Cour d'appel de Paris le 20 janvier dernier.**

Ce jour, paraît dans Médiapart l'appel lancé par plusieurs victimes de l'amiante ou ayant-droits de victimes décédées demandant à l'autorité judiciaire de tout mettre en œuvre pour qu'un procès pénal de l'amiante puisse se tenir rapidement. Plus précisément, les appelants interpellent François Molins, Procureur général près la Cour de cassation, afin qu'il organise en « urgence absolue », l'examen par la chambre criminelle du pourvoi formé par le parquet contre l'arrêt de la chambre de l'instruction de la Cour d'appel de Paris du 20 janvier dernier qui a annulé le non-lieu.

Cette initiative est déjà soutenue par de nombreuses personnalités politiques, syndicales, judiciaires et intellectuelles que nous remercions vivement. Elle va circuler via la plateforme Change.org.

Alors que cette affaire est à l'instruction depuis 25 ans, il s'agit de ne plus perdre de temps pour qu'au moins une partie des responsables de la catastrophe sanitaire puisse enfin être jugée.

C'est le seul espoir qui reste aux victimes, aux malades et à leurs familles.

En effet, jusqu'à présent, la justice a écarté de façon incompréhensible les responsabilités nationales de ce dossier, notamment les industriels, les hauts-fonctionnaires des ministères et des autorités sanitaires qui siégeaient au Comité permanent amiante (CPA), véritable structure de lobbying dont le dossier d'instruction montre clairement l'influence mortifère pour retarder ou amoindrir les mesures contraignantes de prévention qui auraient empêché la catastrophe.

Mais la Justice doit examiner toutes les autres responsabilités, celles des dirigeants des établissements des groupes industriels où l'amiante a été manipulé en grosses quantités, au mépris des règles d'hygiène et de sécurité et des connaissances scientifiques quant à la dangerosité de ce matériau cancérigène. Sauf que si l'on attend encore de longs mois, ils auront tous disparu ou ne seront plus en état d'être jugés. C'est donc une course contre la montre qui s'est engagée, avec un parquet qui,

depuis le début de l'affaire judiciaire de l'amiante met tout en œuvre pour éviter un procès pénal et joue avec le temps pour parvenir à ses fins avec l'extinction de l'action publique.

Les victimes et leurs associations refusent cette issue inéluctable. Elles demandent le soutien de l'opinion publique pour qu'un procès pénal ait lieu et que les responsables soient jugés. Tous les responsables.

L'appel peut être signé via la plateforme change.org : [change.org/JusticeVictimesAmiante](https://change.org/JusticeVictimesAmiante)